

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 3 : 1917) du

LUNDI 26 NOVEMBRE 1917

Le président de l'administration civile du Brabant (**Note** : Kranzbühler) a mandé avant-hier en son cabinet M. Pladet, échevin de la bienfaisance de la ville de Bruxelles. Il lui a reproché d'avoir participé à l'organisation de la grève éventuelle des services communaux (1), d'avoir connu sans rien faire pour les empêcher les réunions tenues à la « *Maison du Peuple* » par les ouvriers et les employés syndiqués et d'avoir encouragé le personnel dans sa résistance.

M. Pladet a répliqué qu'il n'avait pas le droit d'interdire au personnel de se réunir ; que des réunions avaient eu lieu, en effet, à la « *Maison du Peuple* », mais que, l'autorité allemande, ayant toujours été prévenue du jour et de l'heure des réunions par les secrétaires des groupes, il était loisible à cette autorité d'y envoyer des délégués, et que, pour le surplus, il n'était pas, lui, échevin, autorisé à s'immiscer dans les discussions de groupes jouissant d'une autonomie absolue.

- *Vous répondez à côté de la question* – a interrompu M. Kranzbühler – ; *comme secrétaire de la « Maison du Peuple » et comme échevin*

vous ne pouvez pas ignorer ces réunions, ni leur objet ; il ne faut pas avoir assisté à ces séances pour savoir ce qui s'y passe. D'ailleurs les membres du Collège avaient pris l'engagement, quand je suis venu les trouver à l'hôtel de ville, d'empêcher éventuellement un mouvement de grève.

- Nous n'avons pris aucun engagement de ce genre – a rectifié M. Pladet – ; nous avons simplement dit que nous avons la conviction que le personnel resterait en fonctions aussi longtemps que nous serions à notre poste, mais que nous ne pouvions garantir qu'il demeurerait si nous étions destitués.

La suite de la conversation a prouvé à M. Pladet que M. Kranzbühler n'ignorait rien de ce qui s'était passé à la « *Maison du Peuple* ». L'Allemand a averti M. Pladet qu'il le tiendrait pour responsable personnellement si une grève venait à se produire dans les services communaux.

(1) Voir 9 novembre 1917 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19171109%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Notes de Bernard GOORDEN.

Eugen **Kranzbühler** (1870-1928).

Auguste **VIERSET** rapporte dans **Mes souvenirs sur l'occupation allemande en Belgique** en date du 14 novembre 1917 que : « *Un ingénieur*

allemand s'est rendu aujourd'hui à l'usine d'électricité pour se rendre compte de l'état des esprits. Après avoir menacé d'arrestation les chefs de service pour le cas où ils quitteraient éventuellement leur poste, il a paru fort impressionné d'apprendre que tout le personnel ouvrier suivrait ses chefs si le Collège échevinal était dissous, et que les mesures dont on menace les administrations communales pourraient amener une perturbation générale des services publics. »

<http://www.idesetautres.be/upload/19171114%20VIERSET%20MES%20SOUVENIRS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE%20EN%20BELGIQUE.pdf>